

**LE 4 DECEMBRE 2014,
QUI VOTE ?**

AU COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL

**Agent titulaire de la DGFIP
Agent Stagiaire (stage pratique)
Agent Contractuel de droit public dit « agents Berkani »
Autre Agent Contractuel de droit public**

AU COMITÉ TECHNIQUE LOCAL

**Agent titulaire de la DGFIP
Agent Stagiaire (stage pratique)
Agent Contractuel de droit public dit « agents Berkani »
Autre Agent Contractuel de droit public**

CAP NATIONALE

**Agent titulaire de la DGFIP
Agent titulaire détaché (sortant)
Agent Stagiaire (Interne et dans le corps d'origine)**

CAP LOCALE

Agent titulaire de la DGFIP

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE NATIONALE N°1

Agent Contractuel de droit public dit « agents Berkani »

COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE NATIONALE N°2

Autre Agent Contractuel de droit public

**Les stagiaires internes en cours de scolarité ne votent ni au
Comité Technique Ministériel, ni au Comité technique Local.**

Les agents externes ne participent à aucun scrutin

3

**MODALITES
DE VOTE**

- ▶ A l'urne (dans les structures de plus de 60 agents)
- ▶ A la sacoche
- ▶ Par correspondance (en cas de maladie, congé ou mission)